

Consultation du BAPE sur la gestion de l'eau

QUESTION : Vérifier si le ministère de l'Environnement et de la Faune a déjà fait des poursuites contre un conducteur d'embarcation à moteur 2 temps sur un plan d'eau.

RÉPONSE :

À notre connaissance, le ministère de l'Environnement et de la Faune n'a jamais effectué de poursuites contre un conducteur d'embarcation à moteur 2 temps sur un plan d'eau.

Direction des politiques du secteur municipal
Ministère de l'Environnement du Québec

1999-06-10